

# CHARENTE

## LE DÉPARTEMENT

**PÔLE INFRASTRUCTURES &  
AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE**

Direction des routes et de l'aménagement

**Route départementale n° 23**  
**Restauration du pont dit de Genot**  
**franchissant "Le Champniers"**  
**Commune de Champniers**  
**Canton de Gond-Pontouvre**

Compétence obligatoire du Département, l'entretien et la modernisation des routes départementales et d'ouvrages d'art représentent un budget annuel de 28 millions d'euros en 2021.

C'est un enjeu majeur de notre collectivité, garantissant la sécurité des Charentais, la fluidité des circulations dans notre département et son accessibilité.

Près de 300 agents des routes travaillent quotidiennement au maintien de ces objectifs. Ces agents étant victimes d'agressions et de nombreux actes d'incivilités ces dernières années, le Conseil départemental souhaite attirer l'attention des riverains et usagers des routes, sur les missions essentielles assurées par son personnel.

Le Département en appelle au respect et à la bienveillance à leur témoigner lors de la réalisation de ces travaux.

## **1. Présentation générale**

Le Département de la Charente possède un patrimoine de 1637 ouvrages d'art (1203 ponts, 423 murs de soutènement, 1 tunnel et 10 écrans acoustiques) répartis sur un réseau routier de plus de 5 150 kilomètres.

Chaque année l'assemblée départementale inscrit à son budget les crédits nécessaires pour assurer la modernisation ou la conservation de son patrimoine.

Au titre du budget "Travaux 2022", le Conseil départemental a retenu l'opération de restauration du pont dit de Genot sur la RD 23 dans la commune de Champniers.

Le service infrastructures routières et ouvrages d'art (SIROA) de la direction des routes au sein du pôle infrastructures et aménagement du territoire au Conseil départemental de la Charente a en charge l'étude et le suivi des travaux de cette opération.

## 2. Présentation de l'opération

Il s'agit d'un pont dalot en maçonnerie composé de deux travées.

Les travaux envisagés sont les suivants :

- dépose des parapets,
- remplacement des dalots de rive amont,
- pose d'éléments préfabriqués pour élargir le trottoir amont,
- confection des trottoirs sur le pont et de part et d'autre de celui-ci,
- pose d'un garde-corps architectural en amont,
- réfection de la chaussée et de sa structure.

Dans le même cas, GRDF et SOGEA (pour le compte de GrandAngoulême) interviendront pour assurer la dépose puis la repose de nouveaux réseaux gaz et eau potable.

De façon concomitante, la commune assurera des travaux de sécurisation des carrefours RD 23/rue des Colverts et RD23/VC rue des fauvelles avec la modification des trottoirs, du réseau pluvial puis la confection de plateaux (zone 30).

Enfin, dans le cadre du programme d'entretien des revêtements de chaussées, nous assurerons la réfection de la couche de roulement ainsi que quelques purges de toute la section de la RD 23 comprise entre le carrefour RD 23/105 côté bourg et environ 100 m avant le carrefour RD 23/37.

Les entreprises intervenant sur le chantier seront :

- entreprise **SCOPTA** (Gond-Pontouvre) : travaux pour la commune :( plateaux, pluvial, bordures) et travaux pour le Département : (structure chaussée) ;
- entreprise **SNGC** (L'Isle d'Espagnac) : travaux pour le département : restauration du pont et réfection des trottoirs de part et d'autre du pont;
- entreprise **EUROVIA** (St-Yrieix) : Travaux pour le Département : Purges et couches de roulement (enrobés).

## 3. Coût des travaux

Le coût l'opération (Pont et chaussée *mais hors travaux réalisés par la commune*) est estimé à **135 000 € TTC**, totalement financé par le Département.

## 4. Déroulement

Vu l'importance des travaux, le chantier se fera en partie sous route barrée suivant le phasage ci-dessous :

- à partir du lundi 7 février 2022, intervention du gaz puis travaux sur le pont et de part et d'autre ;
- début mars, commenceront les travaux de la commune ;
- une réouverture provisoire de la route est prévue le vendredi 8 avril ;
- à compter du lundi 25 avril jusqu'au 29 avril, nouvelle fermeture de la route avec réactivation de la déviation pour assurer la réfection de la couche de roulement de la RD 23 ainsi que les purges de la structure.

Une déviation sera mise en place à l'égale de celle mise en place lors des travaux de réfection du réseau pluvial et assainissement dans le courant de l'été 2021.